

**Séance du jeudi 30 janvier 2025**

Date de la convocation : 23/01/2025

Le jeudi 30 janvier 2025 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien BRAYLÉ,

---

<b>En exercice : 17</b>	<b>Présents :</b> Jean-Michel DOYEN, Martine GRANET, Sébastien BRAYLÉ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Christian DAVALAN, Géraldine NOEL, Philippe COUDERC, Denise STEVENSON, Sandrine CARAMELLI, Jérôme MAGRE, Pierre RUTKOWSKI, Pascal SANLEFRANQUE, Stéphan POUGET, Ghislaine GUILLERMIER
<b>Présents : 14</b>	
<b>Représentés : 2</b>	
<b>Absents et excusés : 1</b>	<b>Représentés :</b> Peggy AMALBERT représentée par Monique CORBIERE-FAUVEL, Christophe RAYNAUD représenté par Martine GRANET
<b>Pour : 16</b>	<b>Excusés :</b> Gérard ASSEMAT
<b>Contre : 0</b>	<b>Absents :</b>
<b>Abstentions : 0</b>	
<b>Secrétaire de séance :</b>	Jérôme MAGRE

---

**Délibération n°DE\_2025\_07**

**Objet : Autorisation donnée au Maire de signer 3 conventions de mise à disposition de 3 agents communaux auprès du Syndicat Mixte d'Assainissement de d'Eau Potable du Gaillacois (SMAEPG)**

Vu la délibération n° DE\_2025\_06 approuvant le projet de partenariat entre la commune et le Syndicat Mixte d'Assainissement et d'Eau Potable du Gaillacois (SMAEPG),

Considérant que pour assurer la continuité du service il convient que 2 agents de la commune soient en capacité d'assurer les missions pour le compte du SMAEPG,

Vu l'acceptation des agents Frédéric ARMENGAUD et Jean-Luc ESPEROU pour une mise à disposition, à compter du 1er janvier 2025, auprès du Syndicat Mixte d'Assainissement et d'Eau Potable du Gaillacois (SMAEPG),

Considérant que M. Jean-Luc ESPEROU sera l'agent principalement en charge des missions de suivi et d'entretien de l'assainissement et que Mr Frédéric ARMENGAUD sera en charge de le remplacer en cas de congés, congés maladie etc...

Le conseil municipal, par 16 Voix Pour 0 Voix Contre 0 Abstention

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention personnelle de mise à disposition pour Mrs Frédéric ARMENGAUD et Jean-Luc ESPEROU

**CHARGE** Monsieur le Maire de notifier les conventions à Mrs Frédéric ARMENGAUD et Jean-Luc ESPEROU ainsi qu'au SMAEPG.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,  
Sébastien BRAYLE



Date de transmission de l'acte: 07/02/2025

Date de reception de l'AR: 07/02/2025

081-218100469-DE\_2025\_07-DE

A G E D I

Le Maire,  
Sébastien BRAYLÉ



Mis en ligne le : 08/02/2025

Le/La secrétaire  
Jérôme MAGRE

